

RAPPORT N° 05/6-56  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
A L'OCCASION DE LA 7EME BRADERIE COMMERCIALE  
ET POUR LA 8EME EDITION DE LA MANIFESTATION EN 2006

La 7ème Braderie du Bas Leclerc s'est tenue du 12 au 21 août 2005 sur la portion de la Rue Maréchal Leclerc comprise entre le Boulevard de l'Océan et la Rue Voltaire.

A cette occasion, et en l'absence de Délibération du Conseil fixant spécifiquement les tarifs applicables à la manifestation, ceux de la 6ème édition ont été reconduits, en application des délégations que le Conseil a accordées au Maire pour la fixation de tarifs à caractère non fiscal, soit :

Tarifs d'occupation du domaine public *			
(en €/ ml)			
Commerçants	jusqu'à 4 ml	de 4 à 7 ml	au-delà de 7 ml
Sédentaires	38,00	53,00	68,00
Non sédentaires	57,00	74,00	96,00

\* pour la durée de manifestation, soit 10 j

La manifestation ayant déjà eu lieu, je vous demande donc :

- 1° d'entériner les tarifs de la 7ème Braderie du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées - comme les années précédentes - par le Régisseur du Domaine Public au profit de la Régie Marchés et Droits de Place ;
- 2° d'autoriser le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83 %, déduction faite des frais de gestion supportés par la Régie au titre de l'organisation de la manifestation ;
- 3° d'adopter ces mêmes tarifs pour la 8ème édition de la Braderie Commerciale, en 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Pour le Député-Maire absent  
Le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-56**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du jeudi 15 septembre 2005**

**OBJET****REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE****TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
A L'OCCASION DE LA 7EME BRADERIE COMMERCIALE  
ET POUR LA 8EME EDITION DE LA MANIFESTATION EN 2006****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-56 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Entérine les tarifs de la 7ème Braderie du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées par le Régisseur du Domaine Public au profit de la Régie Marchés et Droits de Place, comme suit.

<b>Tarifs d'occupation du domaine public *</b>			
<b>(en €/ ml)</b>			
<b>Commerçants</b>	<b>jusqu'à 4 ml</b>	<b>de 4 à 7 ml</b>	<b>au-delà de 7 ml</b>
Sédentaires	38,00	53,00	68,00
Non sédentaires	57,00	74,00	96,00

\* pour la durée de manifestation, soit 10 j

**ARTICLE 2**

Autorise le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83 % déduction faite des frais de gestion (17 %) supportés par la Régie Marchés et Droits de Place au titre de participation à l'organisation de la manifestation.

**ARTICLE 3**

Adopte ces mêmes tarifs pour la 8ème édition de la Braderie Commerciale, en 2006.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

Pour le Député-Maire absent  
Le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*